Crep Protect FoamX

Version Num: **1.0**
Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

SDS202404104900
Date d'émission:**02/04/2025**

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Crep Protect FoamX
Autres moyens d'identification: Pas Disponible
UFI: QS3S-44KP-SYEC-EN30

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Enlever les taches tenaces sur le nylon et la toile.

Utilisations déconseillées: Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Crep Protect LTD Unit 2 Western Avenue Business Park, Mansfield Road, Londres W3 0BZ Royaume Uni Téléphone: +44 (0) 208 200 3717	Crep Protect B.V. Heksekamp 31, 5301 LX Zaltbommel Pays-Bas Téléphone: +31 418799716

E-mail: info@crepprotect.com
Website: www.crepprotect.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA Numéro d'appel d'urgence		+33 1 45 42 59 59 +1-813-248-0585	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement: Attention

Déclaration(s) sur les risques

H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations de Sécurité: Général

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102: Tenir hors de portée des enfants
P103: Lire l'étiquette avant utilisation.

Déclarations de Sécurité: Prévention

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P264: Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

N'est pas applicable

Page 1 continued...

Déclarations de Sécurité: Élimination
N'est pas applicable

Le matériau contient alcohols C12-14 secondary ethoxylated, reaction mass of 5-chloro-2-methyl- 2H-isothiazol-3-one and 2-methyl- 2H-isothiazol-3-one (3:1).

2.3. Autres dangers
REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2. Mélanges

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4.Numéro REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 7732-18-5 2.231-791-2 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	<100	eau	Non classés	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 34590-94-8 2.252-104-2 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	<10	Dipropylene Glycol Methyl Ether	Non classés	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 84133-50-6 2. Pas Disponible 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible	<5	alcohols C12-14 secondary ethoxylated	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H315, H318	Pas Disponible	Pas Disponible
1. Pas Disponible 2. Pas Disponible 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible	<0.5	Essence	Non classés	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 55965-84-9 2.247-500-7 3.613-167-00- 5 4.Pas Disponible	0.0014	reaction mass of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl- 2H-isothiazol-3-one (3:1)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 3, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 2, Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1C, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1A, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 2, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1; H301, H310, H314, H317, H318, H330, H400, H410	Eye Dam. 1. H318: C ≥ 0,6% Oeil irrit. 2; H319: 0,06% ≤ c < 0,6% Corrosion cutanée 1c; H314: C ≥ 0,6% Irritation cutanée 2; H315: 0,06% ≤ c < 0,6% Sensation cutanée 1a; H317: C ≥ 00015% M=100 M(Chronic)=100	Pas Disponible

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux

Si ce produit entre en contact avec les yeux :
- Rincez la région touchée à l'eau.
- Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
- Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.

Contact avec la peau

Si le produit entre en contact avec la peau:
- Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.
- Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible).
- Rechercher un avis médical en cas d'irritation.

Inhalation

- En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.

Continued...

– En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

Ingestion

– Donnez un verre d'eau immédiatement.
– Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Le produit contient une proportion substantielle d eau et donc il n y a pas de restriction sur le type de média d extinction à utiliser. Le choix du média d extinction doit prendre en compte les zones environnantes.
Bien que le produit soit non-combustible, l'évaporation de l eau depuis le mélange, provoqué par la chaleur d un incendie proche, peut engendrer le flottement de couches de substances combustibles.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu

Non connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie

– Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque.
– Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.
– Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.

Risque D'Incendie/Explosion

Les produits de combustion comprennent:
dioxyde de carbone (CO2)
d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.
Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures

– Retirer toutes les sources d'allumage.
– Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.
– Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau.

Eclaboussures Majeures

Risque modéré.
– Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.
– Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure

– Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.
– Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.
– Utiliser dans un lieu bien ventilé.
– **NE LAISSEZ PAS** les vêtements mouillés avec la substance au contact prolongé avec la peau

Protection anti- Feu et explosion

Voir Section 5

Autres Données

– Conserver dans les containers d'origine.
– Conserver les containers scellés.
– Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.

Continued...

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté

Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.

Incompatibilite de Stockage

Inconnu.

Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III)

Pas Disponible

Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application

Pas Disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
Dipropylene Glycol Methyl Ether	cutanée 283 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 308 mg/m³ (Systémique, chronique) *cutanée 121 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 37.2 mg/m³ (Systémique, chronique) ** *Oral 36 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) **	19 mg/L (L'eau (douce)) 190 mg/L (Eau - libération intermittente) 1.9 mg/L (Eau (Marine)) 70.2 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 7.02 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 2.74 mg/kg soil dw (sol) 4168 mg/L (STP)
reaction mass of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl- 2H-isothiazol-3-one (3:1)	inhalation 0.02 mg/m³ (Locale, chronique) inhalation 0.04 mg/m³ (Local, aiguë) *Oral 0.09 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) ** *inhalation 0.02 mg/m³ (Locale, chronique) ** *Oral 0.11 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) ** *inhalation 0.04 mg/m³ (Local, aiguë) **	3.39 µg/L (L'eau (douce)) 3.39 µg/L (Eau - libération intermittente) 3.39 µg/L (Eau (Marine)) 0.027 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.027 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.01 mg/kg soil dw (sol) 0.23 mg/L (STP)

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)	Dipropylene Glycol Methyl Ether	Dipropyleneglycol monomethylether	50 ppm / 308 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Skin
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	Dipropylene Glycol Methyl Ether	(2-méthoxyméthylethoxy)-propanol	50 ppm / 308 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



Protection des yeux/du visage.

- Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]
- Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche.

Protection de la peau

Voir protection Main ci-dessous

Protection des mains / pieds

Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.
Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

Protection corporelle

Voir Autre protection ci-dessous

Continued...

Autres protections

– Tenue complète.
– Tablier en P.V.C.
– Crème protectrice.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide violet

	liquide	**Densité relative (l'eau = 1)**	<1
Odeur	Micro encens	**Coefficient de partition n-octanol / eau**	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	**Température d'auto-allumage (°C)**	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	**Température de décomposition**	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	**Viscosité (cSt)**	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	**Poids Moléculaire (g/mol)**	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	>100	**goût**	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	**Propriétés explosives**	Le produit ne présente aucun risque d'explosion
Inflammabilité	N'est pas applicable	**Propriétés oxydantes**	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	**La tension de surface (dyn/cm or mN/m)**	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	**Composé volatile (%vol)**	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	**Groupe du Gaz**	Pas Disponible
Hydrosolubilité	miscible	**pH en solution (1%)**	9-10
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	**Composés organiques volatils g/L**	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	**Caractéristiques nanométrique particules**	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations
Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Voir section 7.2

10.2. Stabilité chimique:

– Présence de matériaux incompatibles.
– Le produit est considéré stable.
– Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Voir section 7.2

10.4. Conditions à éviter:

Voir section 7.2

10.5. Matières incompatibles:

Voir section 7.2

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Crep Protect Foam X (Foam Sneaker Cleaner)	Aucune donnée disponible pour le produit

Continued...

Dipropylene Glycol Methyl Ether	**TOXICITÉ** Dermiquel (lapin) LD50: 9500 mg/kg Oral(Rat) LD50; 5135 mg/kg
reaction mass of 5-chloro-2-methyl- 2H-isothiazol-3-one and 2-methyl- 2H-isothiazol-3-one (3:1)	**TOXICITÉ** / **IRRITATION** Oral(Rat) LD50; 53 mg/kg / Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) Oral(Souris) LD50; 60 mg/kg / Peau: effet nocif observé (irritant) Yeux: effet nocif observé (dommages irréversibles)
Irritation / corrosion	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves / irritation	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénéïté	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
reproducteur	Non classé
STOT - exposition unique	Non classé
STOT - exposition répétée	Non classé
risque d'aspiration	Non classé

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Crep Protect Foam X (Foam Sneaker Cleaner)	Aucune donnée disponible pour le produit
Dipropylene Glycol Methyl Ether	**ENDPOINT** / **Durée de l'essai (heures)** / **espèce** / **Valeur** EC50 / 48h / crustacés / 1930mg/l EC50 / 96h / Les algues ou d'autres plantes aquatiques / >969mg/l EC50 / 72h / Les algues ou d'autres plantes aquatiques / >969mg/l NOEC(ECx) / 528h / crustacés / >=0.5mg/l LC50 / 96h / Poisson / >1000mg/l
reaction mass of 5-chloro-2-methyl- 2H-isothiazol-3-one and 2-methyl- 2H-isothiazol-3-one (3:1)	**ENDPOINT** / **Durée de l'essai (heures)** / **espèce** / **Valeur** EC50 / 48h / crustacés / 0.007mg/l EC50 / 96h / Les algues ou d'autres plantes aquatiques / 0.036mg/L EC50 / 72h / Les algues ou d'autres plantes aquatiques / 0.006mg/L NOEC(ECx) / 48h / Les algues ou d'autres plantes aquatiques / <0.001mg/L LC50 / 96h / Poisson / 0.129mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
eau	BAS	BAS
Dipropylene Glycol Methyl Ether	HAUT	HAUT

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Continued...

Composant	Bioaccumulation
Dipropylene Glycol Methyl Ether	BAS (BCF = 100)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
Dipropylene Glycol Methyl Ether	BAS (Log KOC = 10)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	non	non	non
vPvB	non	non	non

Critères PBT remplies?	non
vPvB	non

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage

Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions o u/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.

- **NE PAS** permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.
- Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.
- Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en.
- Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.
- Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement.
- Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé.

Options de traitement des déchets

Pas Disponible

Options d'élimination par les égouts

Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

Polluant marin

aucun

Transport terrestre (2025ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: **N'est pas applicable**
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: **N'est pas applicable**
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
classe: **N'est pas applicable**
Danger subsidiaire: **N'est pas applicable**
14.4. Groupe d'emballage: **N'est pas applicable**
14.5. Dangers pour l'environnement: **N'est pas applicable**
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Identification du risque (Kemler): **N'est pas applicable**
Code de classification: **N'est pas applicable**
Etiquette de danger: **N'est pas applicable**
Dispositions particulières: **N'est pas applicable**
quantité limitée: **N'est pas applicable**
Code tunnel de restriction: **N'est pas applicable**

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR 66TH EDITION): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU: **N'est pas applicable**
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: **N'est pas applicable**
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
Classe ICAO/IATA: **N'est pas applicable**
ICAO / IATA Danger subsidiaire: **N'est pas applicable**
Code ERG: **N'est pas applicable**
14.4. Groupe d'emballage: **N'est pas applicable**

Continued...

14.5. Dangers pour l'environnement: **N'est pas applicable**
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Dispositions particulières: **N'est pas applicable**
Instructions d'emballage pour cargo uniquement: **N'est pas applicable**
Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement: **N'est pas applicable**
Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers: **N'est pas applicable**
Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: **N'est pas applicable**
Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison: **N'est pas applicable**
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: **N'est pas applicable**

Transport maritime (IMDG-Code 41-22 / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU: **N'est pas applicable**
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: **N'est pas applicable**
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
Classe IMDG: **N'est pas applicable**
IMDG Danger subsidiaire: **N'est pas applicable**
14.4. Groupe d'emballage: **N'est pas applicable**
14.5 Dangers pour l'environnement: **N'est pas applicable**
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
N° EMS: **N'est pas applicable**
Dispositions particulières: **N'est pas applicable**
Quantités limitées: **N'est pas applicable**

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU: **N'est pas applicable**
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: **N'est pas applicable**
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
N'est pas applicable: **N'est pas applicable**
14.4. Groupe d'emballage: **N'est pas applicable**
14.5. Dangers pour l'environnement: **N'est pas applicable**
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Code de classification: **N'est pas applicable**
Dispositions particulières: **N'est pas applicable**
Quantités Limitées: **N'est pas applicable**
Équipement requis: **N'est pas applicable**
Feu cônes nombre: **N'est pas applicable**

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

eau Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
Inventaire européen CE
Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Dipropylene Glycol Methyl Ether Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
Inventaire européen CE
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)
Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

alcohols C12-14 secondary ethoxylated Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

Essence Est disponible dans les textes réglementaires suivants

N'est pas applicable

reaction mass of 5-chloro-2-methyl- 2H-isothiazol-3-one and 2-methyl- 2H-isothiazol-3-one (3:1) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Informations Réglementaires Supplémentaires
N'est pas applicable

Continued...

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie: Pas Disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

SECTION 16 Autres informations

date de révision: 15/04/2024

Codes pleine de risques de texte et de danger

H301: Toxique en cas d'ingestion.
H310: Mortel par contact cutané.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H330: Mortel par inhalation.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition.
Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :
EN 166 - Protection individuelle des yeux
EN 340 - Vêtements de protection
EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- DNEL: Niveau sans effet dérivé
- PNEC: Concentration prédite sans effet